

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN

(Canadian Shorthand Journal).

MONTREAL

J.-C. LaRoche, Directeur.

(Canada).

19me ANNÉE.

MAI 1907.

No 5.

UNE INNOVATION.

Dans le but d'encourager l'étude de la sténographie et d'en favoriser la pratique, la Direction du STÉNOGRAPHE CANADIEN vient de décider d'ouvrir chaque année quatre grands concours de calligraphie sténographique et métagraphique. De superbes primes seront décernées aux lauréats.

Nous donnerons dans un prochain numéro les règlements à suivre pour prendre part à ces tournois.

LE CONCOURS DES CLAVIGRAPHISTES FRANÇAIS.

Le premier championnat français d'endurance clavigraphique, organisé par M. A. Navarre, a eu lieu à Paris le 27 janvier 1907.

Environ 160 personnes, hommes et femmes, ont pris part à ce grand tournoi.

Voici les noms des six qui sont arrivés à écrire le plus grand nombre de mots dans l'espace de quatre heures :

1o M. Emile Dudet, après 7 ans de pratique, a écrit 13,545 mots sur le Remington, ne se servant que de 2 doigts ; prix : 300 francs en espèces.

2o M. Edouard Légris, 10 ans de pratique, a écrit sur le Remington 13,456 mots, méthode des 10 doigts ; 150 frs en espèces.

3o Mlle Jeanne Giron, cinq ans de pratique, 13,275 sur le Remington, 10 doigts ; 50 francs en espèces.

4o M. André Amédé, 8 ans de pratique, 13,200 mots sur le Remington, 6 doigts.

5o M. Camille Vergne, 11 ans de pratique, 13,034 mots sur le Monarch, 2 doigts.

6o Mlle Emilie Vallos, 4 ans de pratique, 12,986 mots sur le clavigraphie Idéal, 10 doigts.

Ces lauréats sont tous des Parisiens.

Au sujet de ce tournoi, dans un article de fond, voici ce que dit l'*Etoile sténographique de France* :

Maintenant que sont définitivement acquis les résultats du championnat clavigraphique du 27 janvier, il nous paraît intéressant d'examiner rapidement quelle est la valeur exacte de cette grande épreuve.

On s'accorde à déclarer qu'il y avait là un effort utile à faire ; en outre, jusqu'ici l'on savait et l'on disait plus ou moins vaguement que la machine à écrire pouvait permettre un travail deux ou trois fois plus rapide que la main, mais on n'avait

pas de bases sérieuses, officielles, d'appréciation. Elles seront plus sûres et mieux posées encore aux prochaines épreuves, car il faut bien reconnaître, sans pour cela diminuer le mérite de qui que ce soit, que les premiers classés n'ont pas atteint, cette fois, une vitesse moyenne très considérable, et il y a tout à parier qu'à l'avenir on fera beaucoup mieux.

Et ces bases une fois bien établies, amèneront d'elles-mêmes les clavigraphistes à se perfectionner pour s'en rapprocher de plus en plus. Les résultats généraux de ces pacifiques tournois seront donc en tous points excellents, et il y a lieu de féliciter de nouveau M. Navarre de sa très heureuse initiative.

Celle-ci aura aussi pour conséquence de couper les ailes aux nouvelles fantaisistes qui, périodiquement, nous arrivent de l'étranger, nous annonçant que des vitesses clavigraphiques prodigieuses, 110 mots à la minute et sième davantage, ont été atteintes par M. X... ou Mile Y... Si ces champions extraordinaires ont véritablement cette performance, il se trouvera bien une main généreuse, ne fut-ce que celle du directeur de la marque de machine qu'ils emploient, pour leur donner la facilité de venir affirmer en France leur écrasante supériorité ; s'ils s'attienent, notre opinion sur leurs prouesses n'aura pas lieu de se modifier.

Ceci dit, il faudrait se garder de tirer de l'épreuve de dictée clavigraphique qui vient d'avoir lieu des conséquences trop générales et trop étendues, et de considérer comme un concours entre marques de machines à écrire. N'oublions pas qu'il s'est agi d'un championnat de vitesse en même temps que de correction, la palme, puis les premières places, devant appartenir aux opérateurs les plus habiles en même temps que les plus consciencieux.

Sans doute, pour produire un travail rapide, il faut avoir un bon outil, mais encore faut-il savoir s'en servir. Le fait d'être classé premier indique-t-il que la machine utilisée soit supérieure à toutes les autres ? Non, il prouve assurément que cette machine est excellente puisqu'elle a pu fournir ce qu'on lui demandait, mais il prouve surtout que l'opérateur est meilleur et plus habile que les autres.

Ces "courses" clavigraphiques peuvent parfaitement être assimilées aux courses vélocipédiques ou la victoire est remportée non par une marque de bicyclette, mais par le jarret du coureur. Que les machines arrivées premières se targuent com-

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN

(Canadian Shorthand Journal).

mercialement de ce succès, rien de plus légitime, car il est tout à leur honneur et leurs représentants ont absolument raison n'en faire état au point de vue affaires, mais il ne s'ensuit pas que, pour être arrivées même assez loin dans le classement d'une telle épreuve, les autres marques doivent être déclarées inférieures, puisque tout ou à peu près tout dépend de l'opérateur.

Nous allons même plus loin : le classement qui a été opéré met en évidence, constatée de la manière la plus absolue et la plus juste, la valeur des clavigraphistes, mais ce serait une grave erreur que d'appliquer ce même classement à la valeur des machines employées par eux, car alors on partirait d'un principe faux.

En effet, la vitesse des opérateurs est forcément atténuée par la nécessité de faire bien, d'éviter les fautes et de corriger celles commises : pour produire un travail correct, ils sont donc obligés de se maîtriser eux-mêmes et de ne pas demander à la machine tout ce qu'elle est capable de donner. Au contraire, le concurrent qui a le tort de ne pas se soucier assez de la correction du travail demande davantage à sa machine, commet d'un cœur léger de nombreuses fautes et, tout en obtenant un mauvais classement, produit, on l'a vu, une bien plus grande quantité de mots ; sa machine a donc en réalité travaillée plus que celle classée première, elle n'est pas responsable des fautes, et ce sont en réalité ses résultats à elle qui sont les plus probants, si l'on se place au seul point de vue machine...

Si bien que la valeur du clavigraphiste se jugeant non-seulement d'après le nombre de mots écrits, mais aussi en tenant compte des fautes, celle de la machine devrait, théoriquement, s'apprécier rien que pour le plus grand nombre de mots, la machine ayant bien donné tout l'effort demandé, que les touches aient été frappées à tort ou à raison.

Si, admettant ces réflexions en somme assez logiques, on procédait en ce qui concerne les machines, au classement d'après le nombre de mots écrits, on arriverait à des résultats tout-à-fait différents de ceux du classement des champions, et ce classement serait, en vérité, le seul juste... toujours théoriquement.

Hâtons-nous de dire que, pratiquement, il ne signifierait quand même pas grand-chose, pour les raisons que nous indiquions en commençant, car tant vaut l'homme, tant vaut la machine, et les résultats produits par les mêmes machines varient selon les personnes qui les emploient.

En somme, et c'est la seule conclusion à tirer de ces lignes, s'il y a détermination de la valeur des clavigraphistes qui ont participé au concours, il n'y a ni vainqueur ni vaincu en ce qui concerne les marques

de machines et ce serait attribuer à ces épreuves une portée qu'elles n'ont pas et qu'elles ne sauraient avoir, que de considérer un championnat *entre clavigraphistes*, c'est-à-dire entre gens intelligents, pensants et agissants, comme un concours entre machines, c'est-à-dire entre instruments essentiellement passifs dont le résultat dépend pour ainsi dire entièrement, exclusivement, de l'entraînement, du sang-froid et de la valeur personnelle des sujets qui s'en servent.

Paul HUGOBOT.

M. Henri Hains, sténographe, vient d'être nommé secrétaire général des expositions du gouvernement du Canada.

À la demande du juge Weir, la Commission de police vient de nommer M. Oscar Lemire sténographe de la Cour du Recorder. C'est la première fois qu'un sténographe est appelé à pratiquer en cette cour.

M. R. Bourdeau, qui a été jusqu'ici sténographe et secrétaire particulier du Très Honorable Premier Ministre Sir Wilfrid Laurier, vient d'être élevé à la position de Greffier du Conseil Privé.

M. E.-J. Lemaire, qui était assistant secrétaire en même temps sténographe de l'Honorable Premier, monte en grade et devient secrétaire privé en remplacement de M. Bourdeau.

M. Arthur de Martigny, sténographe, de Montréal, remplace M. Lemaire.

À tous trois nous offrons nos plus sincères félicitations.

M. Zotique Lefebvre, journaliste, est décédé à Montréal le 11 mars 1907. Il avait été attaché à la rédaction de plusieurs journaux et, en dernier lieu, il faisait partie de la rédaction de la *Presse*. C'était un métographe habile dont les services étaient très appréciés.

M. Thomas Beaudoin, de la rédaction du même journal, est mort à Montréal le 16 mars dernier. Il avait été sténographe de l'honorable L.-O. Taillon, ancien premier ministre de la province de Québec.

— Jeune homme, dit le vieux et riche marchand de la Cité, je vous ai surpris ce matin embrassant la sténographe. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Le jeune employé d'un ton sec :

— Rien ! monsieur. J'exécute tout simplement vos ordres. Ne m'avez-vous pas dit de vous remplacer pendant votre absence.

Le vieux et riche marchand réfléchit et .. augmente son employé.

UN TOUR DE PRESTIDIGITATION.

Handwritten shorthand text, likely a magic trick script, consisting of approximately 20 lines of cursive shorthand characters.

